



Mis sous tutelle comment en faire sortir ?

Par **sindy0309**, le **19/05/2015 à 00:24**

Bonjour. rnJ'ai mon homme qui a été placé sous tutelle aujourd'hui par sa famille (Lundi 18 mai 2015) Pour des raisons fausses ! rnIl faut le sortir de là, et je me sens impuissante. rnIl était en plein divorce et nous attendions en cachette pour ce mettre ensemble. rnOui mais voilà sa famille qui l'a vu partir vite fait après avoir demandé le divorce vivre dans une de ses autres maisons à pris de panique, il leur a pourtant dit qu'il refaisait déjà sa vie mais sans plus, car il ne voulait pas le dire maintenant il attendait la fin du divorce. rnPendant 2 mois il a vécu seul dans sa maison il ne sortait pas beaucoup et ne voulait voir personne d'autre que moi.. il avait hâte que je puisse venir pour être présentée à toute la famille et qu'il puisse enfin recommencer sa vie.rnOui mais voilà. Nous étions censés vivre ensemble pour août, mais je ne supportais plus l'attente et avais dit à la fin du mois de mai. Mais voilà que vendredi 15 mai 2015 sa famille débarque. Il ne savait pas leur attention il a cru que il venait juste prendre des nouvelles il les ramène chez eux et surprise ! Il le place sous tutelle il est bloqué ne peut plus rien décider de sa propre vie alors qu'il est tout à fait sain d'esprit. Il on fait ça qu'à il ne leur montrait pas que il allait bien, eux le voyaient enfler et maigrir, il maigrissait oui, mais par ce que il voulait perdre du poids pour moi pour ce faire tout beau ! Pas parce que il allait mal loin de là.. il se déprime depuis 6 ans et depuis qu'il me connaît je l'ai vu ré vivre... et moi aussi qui était une suicidaire il m'a fait changer et envie de vivre.. mais je reste suicidaire d'esprit. . Sans lui.. ma vie n'a rien.. mais je me battrais pour le sortir de là.. seulement comment faire.. ! Il a été injustement mis sous tutelle car sa famille le croit mal alors qu'il refaisait sa vie ! rnPour tout vous dire le jour que je l'ai rencontré il voulait mettre fin à ses jours il me dit que sa famille lui veut sa mort depuis 6 ans la mise à mort il appelle ça ! rnEt là voilà que X de sa famille à contrôle sur lui et ses biens ! rnLà il vont vraiment le tuer. rnJe ne connais rien au loi ni à la mise en tutelle. rnCombien de temps ça prend ? rnIl y a t'il une bonne conduite ou il peut sortir plus tôt de ça ? rnQui quoi comment je veux tout savoir ? rnComment en sortir ? rnComment vas t'il être traité ? rnLes visites sont autorisées ? rnQui peut m'aider à le sortir de là...!?rnCette famille tue un couple et deux vies.. moi et lui je ne peux pas les laisser faire sans rien dire !

rnHors je ne suis rien si vous comprenez bien.. Cette famille ne me connaît pas. Puisque j'étais un secret qu'il ne révéler pas entièrement .. il ne doivent sûrement pas le croire qu'il à refait sa vie sa famille ne doit pas le croire de mon existence.. rnrnS'il vous plaît il y a t'il quelque de suffisamment bon pour m'aider ! Ses une vie injustement puni et priver que l'on enfermé la ! Un être humain et vivant qui refaisait sa vie dans sont coin.. no'à vont nous même plus le droit d'aimer et de vivre sans que le monde sache ce que l'on fait !?rnrnIl es plus âgé que moi mais sa ce n'ai à personne de décider de sa ! Seulement je ne sais rien des loi et des droit de plus pour arranger le tout moi je dépend de mes parent na encore aucun moyen ni revenue et je ne peut rien demander a mes parent car la situation es tendu et je vie tres mal ou je suis ce qui mettai hor de lui mon homme.. de plus Je suis en plein étude pour sa que je devais vivre avec lui pour août à la fin de mes études. rnrnJe suis prête à donner mon email pour parler plus librement à celui qui voudra bien répondre à mes question m'aider et me soutenir.. rns'il vous plaît ses un appel en détresse un son. .. deux vie sont en jeux ! rnOn ne joue pas avec la vie et la liberté des gens. . ! rnMon homme n'ai pas fou juste amoureux et patientait de mon arriver sans un mots, ce n'ai pas un mal.. en aucun cas il n'ai un danger ni pour lui ni personne.. ! rnrnMerci de m'avoir lu, les fait sont tout ressent.. ce matin 8h j'ai appris la nouvelle avant qu'il ne sois priver de tout il m'a dit qu'il n'a plus d'identité qu'il n'ai plus qu'un numéro que ses fini pour lui qu'il ne verra plus personne... ! rnMais qu'es que sa veux dire ! Ou rnon la emmener. . !? Dans quelle situation.. comment il vie qui s'occupe de lui.... ? T'en de question. .. rnrnJe ne sais rien et n'à rien pour agir de moi même, mais je ferais tout ce qui es en mon pouvoir pour l'aider, ses bien pour sa que je fait appel à vous. Si je ne fait rien, ses lui et moi qui mourra ! Je vous en supplie ses un homme trop bon pour mériter un tel sort injustement accuser.. rnrnPardonnez moi s'insérement de mes fautes de français je suis mauvaise et fait de mon mieux, j'essayais de m'améliorer mon homme me faisait des cour justement. rnrnMerci de m'avoir lu quand même et j'espère avoir au plus vite du soutien et des réponses. Merci ! rnrnCordialement sindy.

Par **citoyenalpha**, le **19/05/2015 à 16:12**

Bonjourrnrnle placement sous tutelle est décidé par un magistrat. C'est une décision de justice qui n'est jamais pris à la légère puisqu'une enquête est diligentée. rnrnIl appartient à ce monsieur de nous contacter puisque vous ne pouvez agir pour lui.rnrnRestant à votre disposition.

Par **sindy0309**, le **19/05/2015 à 17:39**

Bonjour merci pour votre réponse, je comprend que je suis impuissante et que ce n'ai pas pris a la legere.rnJ'aurai quand même plusieurs question sur lasituation, sa situation. il ne peut même pas me contacter d'ou il ez il es priver de tout alors comment pourra t'il contacter quelqu'un pour sortir de la de lui meme ? rnJe sais que je ne pourrai rien faire meme pas lui dire mais je voudrai savoir quand même.rnEt sa famille je peut les contacter eu peuvent t'il mieux que moi le fair sorti, je ne sur sais pas quelle membre de sa famille la mis sous tutelle il ne le sais même pas lui même qui sait. Peuvent t'il faire quelque chose ? rn rnQuelle sont ses droit pour lui si il tien a en sorti j'aimerai savoir.rnOu es t'il placer comme etablissement et dans quelle situation vas t'io vivre ? Qui peut t'il voir et comment ? rnCombien de temps il sera sous tutelle j'ai vu quelque part 5 ans maxi si ce n'ai pas renouveler et que si il ce comporte

mieux il peut sortir plus tôt ? C'est vrai ? nA t'io le droit de sortir ?... nJe voudrai en savoir plus sur la mise sous tutelle. nEn faite j'aimerais savoir es droit qu'il peut avoir et faire quand on ai sous tutelle. nEt ou comment que fait t'il de ses journée .. ? nJ'ai eu moin d'une heur pour lui parler avant qu'on lui coupe et prend tout il a eu a peine le temps de me dire au revoir j'aimerais savoir dans quelle situation il es là et essayer de m'imaginer un peut, si il vas bien car je m'inquiette beaucoup. nMerci de vos réponse et de votre soutien.

Par **citoyenalpha**, le **19/05/2015 à 18:48**

le placement sous tutelle est une décision de justice. nLa tutelle est une mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure et/ou tout ou partie de son patrimoine si elle n'est plus en état de veiller sur ses propres intérêts. Un tuteur la représente dans les actes de la vie civile. Le juge peut énumérer, à tout moment, les actes que la personne peut faire seule ou non, au cas par cas.nLe juge auditionne le majeur à protéger (si cela est possible) et examine la requête.nActes de la vie courannUne personne protégée par une tutelle prend seule les décisions relatives à sa personne (exemple : changer d'emploi) dans la mesure où son état le permet.nElle choisit notamment son lieu de résidence et a le droit d'entretenir librement des relations personnelles.nDécisions familialesnElle accomplit seule certains actes dits strictement personnels (exemple : reconnaître un enfant).

Par **sindy0309**, le **19/05/2015 à 20:03**

C'est bien sa que je ne comprend pas. Il es en parfait etas de veiler sur lui et sont patrimoine justement il ma dit qu'il a peur qu'a cause qu'il on tout droit sur ses bien que sont tuteur vend ses bien sa voiture et ses maisons d'enfance qui lui tien a coeur ainsi que d'autre.nIl a donc le droit de vivre ou il veut, et de parler a qui il veut mais alors pourquoi a t'il été interdit de tout de voiture de téléphone d'ordinateurs... ? nSes ça que j'ai du mal a comprendre, donc si je comprend bien il aura le droit encore de me contacter ? nMais pouvons nous vivre ensemble même si il es sous tuteur ? nJe ne comprend pas bien tout, car a priori il es interdit de tout et de voir qui que ce sois, qu'il vas être enfermer isoler du monde. nIl y a t'il différente forme de tutelle ?

Par **Galerie**, le **13/09/2016 à 17:22**

Bonjour combien de temps sa prend pout sortie sous tutelle merci cordialement

Par **amajuris**, le **13/09/2016 à 18:54**

bonjour,navec si peu de renseignements, impossible de répondre.nla sortie peut ne pas être accordée.nsalutations

Par **Visiteur**, le **13/09/2016** à **22:10**

Bsr,
Lorsqu'on est jugé incapable, il faut être à nouveau estimé capable, c'est le rôle de la justice et de la médecine, il sera difficile pour nous de vous dire dans combien de temps.